

14.04.2016 - 18:26 Uhr

Plan d'urgence asile: les villes et communes se félicitent de l'augmentation du nombre de places d'hébergement décidée par la Confédération

Bern (ots) -

Les villes et communes soutiennent le concept de la Confédération destiné à maîtriser les situations d'urgence en matière d'asile. Elles préconisent notamment l'augmentation des capacités d'accueil de la Confédération.

L'Union des villes suisses UVS et l'Association des communes suisses (ACS) ont jugé adapté le plan d'urgence élaboré par la Confédération et les cantons et en soutiennent les décisions. De même, ces deux associations jugent correcte la décision de conserver, pour la maîtrise d'une situation d'urgence, la répartition des tâches entre Confédération, cantons et communes. Les villes et communes parta-gent également l'évaluation du Secrétariat d'État aux migrations: il faudra s'attendre pour les mois à venir à une situation migratoire tendue et très volatile nécessitant diverses mesures de préparation.

Lors du sommet sur l'asile qui s'est tenu aujourd'hui à Berne, lors duquel le plan d'urgence a été approuvé, les villes et communes ont exprimé les demandes suivantes:

- Le nombre des places d'hébergement mises à disposition par la Confédération doit être au minimum de 8000. En cas de crise, une hausse supplémentaire doit être envisagée.

Du point de vue de l'UVS et de l'ACS, les 6000 places d'hébergement que la Confédération avait l'intention de mettre à disposition à l'origine sont insuffisantes. Il a été pris note avec satisfaction que lors de l'audition, ces capacités se sont vues augmentées de 3000 places. Cet élargissement a été activé compte tenu de la survenue du scénario 3 (30 000 franchissements de nos frontières en quelques jours). La responsabilité de la mise à disposition des hébergements incombe entre autre au DDPS. Les besoins d'utilisation de l'armée en instruction doivent être respectés, mais ne doivent pas conduire à ce que des difficultés d'approvisionnement apparaissent au niveau de la Confédération. Il est nécessaire de créer des capacités supplémentaires au niveau de la Confédération pour soulager les communes et leur donner un temps de réaction suffisant. Plusieurs cantons obligent les villes et communes à chercher des hébergements pour les requérants d'asile et les réfugiés.

- L'ordonnance sur les réquisitions ne doit être appliquée qu'à titre d'*«ultima ratio»*.

L'UVS et l'ACS demandent que l'ordonnance sur les réquisitions approuvée par le Conseil fédéral ne soit appliquée par la Confédération comme par les cantons qu'avec une grande retenue, car elle représente une atteinte importante à l'autonomie communale. Nous critiquons en outre le fait que la Confédération impose aux villes et communes la charge de la maintenance des installations réquisitionnées.

- Les villes et communes doivent être intégrées à l'État-major spécial Asile et dans les plans d'urgence cantonaux.

La planification prévisionnelle oblige les cantons à développer des plans d'urgence pour leur part. L'UVS et l'ACS ont demandé lors de l'audition sur le plan national d'urgence que celle-ci oblige les concepts cantonaux à intégrer l'échelon communal. Nous considérons ceci comme une nécessité, car une intégration de l'échelon communal complète et à un stade précoce permet une participation de celles-ci à la prise de décisions et donc au final une meilleure exécution des tâches communes en matière d'asile. L'État-major national spécial Asile, qui discute les mesures à prendre en cas de crise migratoire, doit lui aussi intégrer les villes et communes.

Contact:

Kurt Fluri, conseiller national, maire de Soleure, président de l'Union des villes suisses, 079 415 58 88

Nicolas Galladé, conseiller municipal de Winterthour, président de l'Initiative des villes: Politique sociale, 079 225 33 70

Reto Lindegger, directeur de l'Association des communes suisses, 078

768 94 32(jusqu'à jeudi 20 h 30)
Jörg Kündig, président de l'Association des présidents de communes du
canton de Zurich, 079 412 58 61

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100786687> abgerufen werden.